s l'œil des caméras

Photo Mehdi Taamallah/Abaca, TF1, France 2

PPDA et David Pujadas présenteront l'audition du juge Burgaud. *A l'écran,* Karine Duchauchois, acquittée.

l'ai même fait engager à TF1. Nous ne pouvons pas passer à côté de l'événement aujourd'hui. » Mais pourquoi ne pas avoir agi de même lors de l'audition des acquittés ? « Notre petite sœur LCI l'a retransmise, souligne PPDA. C'est d'ailleurs en voyant la force des témoignages qu'on a décidé de diffuser celle du juge. » « Pour être honnête, on n'avait pas vu venir avant l'ampleur du débat », admet Pujadas. Quant à la « retenue » demandée par le président de la commission d'enquête, le journaliste de France 2 estime qu' « elle doit régner dans l'enceinte de l'Assemblée, nous on ne fait que relayer ». Patrick Poivre d'Arvor ne voit pas non plus de risque de justice-spectacle : « Tout est bordé, les caméras sont exclusivement braquées sur le juge, ses avocats et les parlementaires. D'ailleurs ce sont eux qui ont décidé de rendre l'audition publique, pas nous. »

Décidément, les deux chaînes concurrentes n'auront jamais été aussi d'accord sur la façon de couvrir un événement ! Et l'audience dans tout ça ? « Pas d'enjeu de ce côté là », selon le présentateur de TF1. « On n'est pas là pour faire de la retape ou se tirer la bourre, confirme Pujadas. Sur un tel événement, on agit par devoir, pas pour l'audience. »

> « Comme beaucoup de citoyens, je me suis senti très concerné »
>
> **PPDA**

Vers 19 heures, tous deux rendront l'antenne. Pour mieux y revenir – et cette fois en concurrence ! – dans leurs JT. Bien plus tard, France 3 sortira son jeu avec une édition spéciale du Soir 3. « Nous avons choisi de jouer notre carte régionale dans la journée en retransmettant le direct sur France 3 Nord Pas de Calais Picardie, explique le directeur de l'information, Paul Nahon. A 23h, les téléspectateurs pourront revoir les temps forts de l'audition et nous prolongeons la réflexion avec deux spécialistes. Notre but est avant tout de donner aux téléspectateurs les moyens de comprendre. Il n'est pas question de livrer un seul homme à la vindicte populaire. »

Caroline Pouzet-Tronche

La Chaîne Parlementaire, i-Télé et LCI retransmettent également en direct l'intégralité de l'audition.

A suivre aussi à la radio

EUROPE 1 donne la parole aux protagonistes dans *Europe midi*, des correspondants interviendront à partir de 16 h et à 17 heures, une édition spéciale d'*A l'air libre* diffusera et analysera « de larges extraits de la déclaration du juge Burgaud ». RTL rendra compte de l'audition toutes les heures dans ses flashs, à partir de 17 h. Une édition spéciale est consacrée à l'événement de 18 à 20 heures avec des avocats, des magistrats et des acquittés d'Outreau. Les auditeurs pourront intervenir à partir de 19 h 30. Sur France Inter, outre le suivi de l'audition toute la journée, trois rendez-vous spécifiques : l'invitée de Stéphane Paoli, à 8 h 20, est Sabine Mariette, magistrate. Dans le *13-14*, Me Maisonneuve, avocat du juge Burgaud, est reçu. Enfin, *Le téléphone sonne*, de 19 h 20 à 20 heures, consacré à l'audition du juge Burgaud. » C. P.-T.

INTERVIEW

Jacques Gautrand,

"Les médias sont dans leur rôle de contre-pouvoir"

Jacques Gautrand*, spécialiste des médias, se penche sur la diffusion des auditions de la commission parlementaires.

Que vous inspire ces auditions télévisées ?

Ces auditions sont de vrais moments d'émotion. Il y a une force brute des paroles, dans un cadre minimal et sans aucune mise en scène. On a affaire à de la télé-vérité, ce qui s'oppose totalement à la télé-réalité où tout est scénarisé. Le système médiatique met normalement en scène la confession publique, mais là c'est la vie.

Il y a quand même une question d'audience...

Oui, les débats étaient d'abord sur la chaîne parlementaire. Devant le succès de ces retransmissions, LCI a bouleversé sa grille pour les diffuser. Aujourd'hui ce sont les deux plus grandes chaînes qui retransmettent ces travaux.

Peut on imaginer des caméras dans les procès ? N'y a t il pas un danger ?

La justice se fait aujourd'hui sous la pression médiatique. Peut-être aurons-nous un jour une « chaîne justice » mais ce ne sera pas le public qui fera le verdict. Les médias en diffusant ces audiences sont dans leur rôle de contre-pouvoir et d'alerte. Il s'agit des auditions d'une commission d'enquête parlementaire, pas d'un procès. On est très loin des tribunaux populaires et d'une justice rendue par la foule.

Mais c'est facile de manipuler l'opinion, surtout en matière judiciaire...

Les médias doivent rester dans le cadre de leur métier : informer, prendre de la distance. Ces auditions permettent de mettre à nu, sur la place publique, la faillite de notre système judiciaire. En diffusant ces débats, on fait en sorte que le public puisse, par le biais des médias, mettre la pression sur la représentation nationale pour réformer le système. Cela accélère les choses, les amplifie.

Propos recueillis par M. Fra

*Dernier ouvrage paru *L'empire des écrans*, aux éditions du Pré aux Clercs.

Lire aussi p. 26